



Suite a la signature d un bon de commande le bien achete

Par **Iarroque**, le **18/01/2011** à **09:08**

Bonjour,

Nous avons passé commande pour l'achat d'un tracteur sur lequel devait être fait un crédit et nous avons demandé à l'essayer au préalable.

Suite aux essais le tracteur s'est avéré insatisfaisant - pannes régulières - entretien avant achat non fait - compteur d'heures trafiqué - nous demandons à ce que le concessionnaire nous propose un autre engin car nous ne souhaitons pas acheter ce dernier - 6 mois après alors que le vendeur n'a pas encore trouvé un engin de remplacement ce dernier nous demande de remplir les documents du prêt initialement prévu - Nous avons refusé tant qu'un autre tracteur ne nous a pas été proposé à la vente - le vendeur fait pression et évoque la signature du bon de commande. Que faire ? Suis-je dans mon droit de refuser la signature du prêt sur un engin que je n'achète pas et un autre que je n'ai pas encore vu ?

Merci pour votre réponse - je tiens à votre disposition les documents que j'ai en ma possession.